

Kolie Ousmanou

# Pour éviter le gré à gré, il faut anticiper

*Spécialiste principal en gestion financière à la banque mondiale, il invoque les problèmes liés à la maturation des projets ainsi que le mode d'emploi des délais de passation des marchés publics.*

**Que peut faire la Banque mondiale en ce qui est de la maturation des projets ?**

Il s'agit d'une des composantes de l'accord de services sur lequel nous travaillons. Et qui dit maturation, dit aussi anticipation dans le processus de passation des marchés, études de faisabilité des projets que le gouvernement envisage d'entreprendre, et fluidité de la commande publique. Donc nous nous trouvons à travers cet atelier, en ce qui est des marchés publics, dans le cœur du sujet maturation. Mais nous allons également continuer de travailler pour renforcer les capacités du gouvernement, en réfléchissant sur la possibilité de réactiver le fonds de maturation des études sectorielles qui avait été mis en place il y a deux ans de cela mais dont l'idée n'a pas pu aboutir. Donc il y a peut-être lieu aujourd'hui de réfléchir sur la gestion de ce fonds et d'accom-

pagner le gouvernement pour pouvoir réaliser des études de faisabilité les plus fiables possibles qui vont déboucher par la suite sur des projets d'investissements appropriés pour le gouvernement, et qui auront un impact sur les populations.

**Est-ce que le délai de passation des marchés publics n'apparaît pas un peu long aux yeux des acteurs de la chaîne ?**

Le délai en lui-même est connu, et donc quand c'est le cas, il faut anticiper et s'y prendre tôt de sorte qu'on puisse s'y conformer. Donc, le délai en soi ne constitue pas un problème, mais ce qui peut en être un, c'est l'appropriation et la compréhension des procédures, et c'est l'objet de l'atelier. Mais il faut le dire, et cela n'est pas suffisamment relayé, même le gré à gré inclut un délai de traitement, donc ce n'est

pas forcément la procédure la plus rapide.

**Qu'est-ce qui fait donc réellement problème dans le gré à gré si l'un des arguments consiste à pallier les urgences ?**

Il faut pouvoir justifier le gré à gré par l'urgence. Parce que n'ayant pas su anticiper, on se retrouve dans une situation d'urgence de fait. Alors que si on avait bien anticipé, on aurait pu éviter cela. Autre cas qui peut conduire à un gré à gré, c'est le cas où le marché est très restreint, très peu d'acteurs soumissionnent, et cela peut également justifier un gré à gré. Quand on n'est pas dans ces deux situations, il faut anticiper parce que l'anticipation est le maître-mot sur lequel nous voulons attirer l'attention des uns et des autorités et des acteurs de la commande publique. ■

